



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

La séance est ouverte à 21h00 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Étaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL Bastien TREMOLIERES-SERMET.

Étaient excusés : Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Dominique VILLANO.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de  
séance : Ségolène MALAVAL.

### DEVIS TRAVAUX EGLISES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour les travaux de démoussage de l'Eglise Notre-Dame et de l'Eglise Saint-Michel. Il est précisé que la Commune pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat allant jusqu'à 40 %.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer le devis et à procéder à la demande d'aide financière pour l'année 2024.

### DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite de l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe reçue le 27 mai 2023, par laquelle il demande une diminution de son temps de travail de 3h00 à compter de septembre 2023 afin de pouvoir bénéficier de plus de temps de travail dans l'autre collectivité dans laquelle il est employé.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise l'envoi du dossier de saisine au Comité Technique Départemental.

### MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MUSE ET DES RASPES DU TARN

La Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn propose la mise à disposition d'un Adjoint Administratif afin de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Afin de pouvoir bénéficier de cette mise à disposition, une convention doit être signée entre la commune et la communauté de communes.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer ladite convention.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Marc POUDEROUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, informe le Conseil de la demande de la part de Monsieur VATOME concernant l'arrangement du Chemin Rural de Castelnaud à Millau. Il s'y rendra avec l'Adjoint Technique afin de déterminer les travaux nécessaires.
- Monsieur Jérémie GAYRAUD, Conseiller Municipal, demande où nous en sommes concernant :
  - les travaux d'électricité (école, aire de jeux) demandés auprès de l'EURL Guilhem Caumes. Etant toujours en attente de devis, nous allons procéder à des relances.
  - les projets en cours ainsi que les subventions relatives à ceux-ci. Les demandes de subventions ont été demandées pour la Réhabilitation du Presbytère d'Estalane, nous sommes actuellement en attente d'un retour pour la DETR, mais nous avons reçu une réponse positive de la part du Département. Concernant la création d'un terrain multisport, la demande de DETR a été déposée au mois de mars, nous sommes toujours dans l'attente d'un retour. Nous avons également déposé un dossier auprès de l'Agence National du Sport, qui après l'avoir réceptionné, nous ont demandé de le redéposer au mois de novembre 2023.
  - l'avancée du projet d'agrandissement du lotissement Le Théron. Les négociations sont en cours, nous espérons obtenir le prix du projet pour septembre 2023.

- Madame Marie JEANJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, nous informe du départ de la directrice de l'école communale, qui sera remplacée à la rentrée 2023 par Madame Marine FABRE.
- Monsieur Raymond SOULIE, habitant de la commune, propose la mise en place un dispositif afin de faire ralentir les véhicules dans la montée du lotissement. Le conseil va étudier les diverses possibilités.
- Madame Françoise BONNAL, habitante de la commune, demande s'il serait possible de modifier l'arrêté sur le stationnement dans le village de Castelnaud durant la période estivale, afin d'y ajouter un article réglementant le stationnement sur la Place Saint-Michel. Le conseil approuve et décide de modifier l'arrêté en spécifiant que le stationnement est autorisé sur la Place Saint-Michel uniquement du lundi au vendredi de 18h00 à 08h00 du matin.
- Madame Isabelle ANDREZ, habitante de la commune, informe le conseil du problème que pose l'état des gouttières dans la Rue de l'Abbé Lacan et demande par conséquent s'il serait possible d'intervenir ; et également d'ajouter un éclairage dans cette même rue. Madame ANDREZ demande aussi si la commune pouvait intervenir dans l'entretien de l'Impasse de la Font de Bourgons, mais également de poser plus de panneaux contre les déjections canines dans l'enceinte du village. Le conseil s'engage à se rendre sur place afin de répondre au mieux à ces diverses demandes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.